



Agence de rattachement / frais de déplacement

Par **nico31fr**, le **16/03/2011** à **20:20**

Bonjour,

Je travaille actuellement en SSII, et j'étais rattaché à une agence spécifique. L'année dernière, j'ai changé de mission et je suis allé travailler dans une autre agence de mon entreprise.

Cette nouvelle agence étant située un peu plus loin de mon domicile que mon agence de rattachement, j'avais le droit à des frais de déplacement (entre 100 et 150€ par mois). Mais cette nouvelle mission étant de longue durée, ma société m'a fait signer une notification comme quoi mon agence de rattachement était maintenant modifiée et que donc je n'aurais plus le droit à ces frais de déplacement.

Je me pose maintenant la question de savoir si cela est bien légal et si je n'avais pas le droit à des compensations pour cette modification de lieu de rattachement.

Merci d'avance si quelqu'un peut m'éclairer sur ce point.

Cordialement,

Nicolas